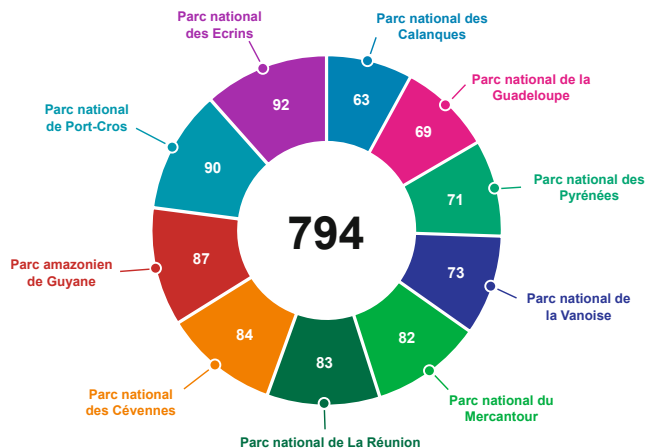


Moyens humains

En 2019, les effectifs des parcs nationaux représentent 794 équivalents temps plein travaillé.

RÉPARTITION DES EMPLOIS DANS LES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS, EN 2019

En nombre d'ETPT



Note : les équivalents temps plein travaillé (ETPT) sont arrondis à l'unité près.

Champ : territoires des parcs nationaux, hors Parc national de forêts.

Source : MTEES, données d'exécution 2019 des effectifs sous plafond des parcs nationaux.

Traitements : SDES, 2020

Les parcs nationaux couvrent une large palette de métiers et de compétences pour mettre en œuvre leur politique et les missions fondamentales (développement des connaissances, protection et gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager, sensibilisation, etc.).

Les gardes moniteurs et agents de terrain, les agents de développement local répartis en services territoriaux, les chargés de mission techniques et thématiques (forêts, eau et milieux aquatiques, agriculture, pastoralisme, etc.), d'éducation et de sensibilisation, de valorisation des patrimoines, de communication ou encore de soutien administratif (comptabilité, ressources humaines, etc.) regroupés au siège des établissements, constituent les équipes mettant en œuvre les actions des parcs nationaux.

En 2019, les emplois dans les parcs nationaux atteignent 794 équivalents temps plein travaillé (ETPT), soit une moyenne de 79 ETPT par parc (hors emplois du Parc national de forêts). Au cours des 5 dernières années, les parcs nationaux ont perdu 32 ETPT, soit une baisse de 3,9 % entre 2015 et 2019. À cela s'ajoutent, sur la même période, des redéploiements internes depuis les 9 parcs les plus anciens vers le Parc national des Calanques, créé en 2012, à hauteur de 9 ETPT.

En 2019, ces moyens humains représentent une dépense de 53,1 millions d'euros.